

Le vendredi 23 juillet, a eu lieu un concert à l'église Saint Michel. Le trio, harpe (Ionella MARINUTSA), chant (Mikhail SUHAKA), flûte (Alain DABON-COURT) s'est produit devant un public ravi, venu très nombreux pour l'occasion.

Le concert était offert par la commune.



NOUVEAU A CERVIERES Elvan coiffeuse à domicile



Nouveau service à destination des locaux mais pas que! Bien que basée à Cervières, Elvan se déplace également dans tout le Briançonnais, pour vos coupes, homme/femme/enfant, couleurs, permanentes, barbes...

Devis & conseils
personnalisés gratuits.

06.30.75.23.79

fête de la Science 2021

RDV EN OCTOBRE « les bibliothèques fêtent la science »

En partenariat avec l'observatoire de Paris et la CCB

Samedi 2 octobre de 10h30-12h : Atelier : Explorer le ciel nocturne: les cartes du ciel

A partir de 7 ans - Animé par Laurie Brunet de la maison de la Géologie et du Géo parc

Réservation obligatoire : 06.72.85.87.46 ou catherine.lionnet@orange.fr

Samedi 2, mercredi 6 et samedi 9 octobre de 14h à 18h : Exposition « L'astronomie se la raconte »

RDV à la bibliothèque/ludothèque - Salle polyvalente de Cervières

SAISON DE SKI DE FOND 2021/2022



Tarifs: Les tarifs des redevances de ski de fond 2021/2022 sont définis. La date du début des ventes en ligne a été repoussée au 1er octobre, avec un seul tarif super primeur qui sera valable jusqu'au 15 novembre.

Pour les adultes de plus de 16 ans:

Le pass massif saison au tarif super primeur de **109 €** puis plein tarif à **155 €**.

Nouveauté : Intégration des sites nordiques des Alpes Maritimes dans le massif.

Les pass Nationaux sont également au tarif super primeur du 1er octobre jusqu'au 15 novembre: **180 €**, puis **210 €**

Pour les jeunes (10-16 ans) pass national à **65 €** puis **75 €**.

Ces pass sont uniquement en vente/recharge en ligne sur le site de nordicalpesdusud.com

A ces tarifs peuvent s'ajouter le prix d'un support (1€) et frais d'envoi éventuel.

NOUVEAUTE: Gratuité pour les plus de 75 ans.

Le pass domaine de Cervières au tarif unique de **60 €**, sera en vente dès l'ouverture du foyer de ski de fond.

ATTENTION : Le pass Escartons N'EST PAS RECONDUIT.

Rappel: La gratuité du **pass saison domaine de Cervières** aux habitants en résidence principale à Cervières, adultes et jeunes dès 10 ans (moins de 10 ans, pas besoin de carte). Il faudra obligatoirement être possesseur d'une carte pass qui sera à établir personnellement au foyer de ski de fond dès son ouverture (une photo sera prise sur place), et sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Les cartes données l'an dernier pourront être rechargées.

La location de matériel au foyer de ski de fond aux enfants de Cervières est gratuite (résidence principale).



Animations : La commune a été de nouveau sélectionnée pour accueillir **FESTI'NORDIC !**

Retenez bien la date : **le dimanche 13 février 2022.**

On compte sur vous : Si vous souhaitez contribuer à cette belle journée conviviale, proposer un stand, une animation, encadrer, ou simplement être bénévole, merci de contacter Laure Guillaud : foycervieres@live.fr

Le programme « **traces douces** » sera reconduit aussi pour cette saison (vacances de Noël et février).

Si vous souhaitez en faire partie, n'hésitez pas à vous manifester aussi auprès de Laure avant le **29 octobre 2021.**

RÉGLEMENTATION SUR L'UTILISATION D'ENGINS MOTORISÉS

La circulaire de la Préfecture des Hautes-Alpes en date du 1er septembre 2021, rappelle la réglementation sur l'utilisation d'engins motorisés et notamment le cas des engins de progression sur neige. Disponible sur le site internet de la commune dans l'onglet « domaine nordique ».



CERVIERES

TRIMESTRIEL - NUMERO 41 - SEPTEMBRE 2021

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
MAIRIE DE CERVIERES
LE CHEF LIEU
05100 CERVIERES

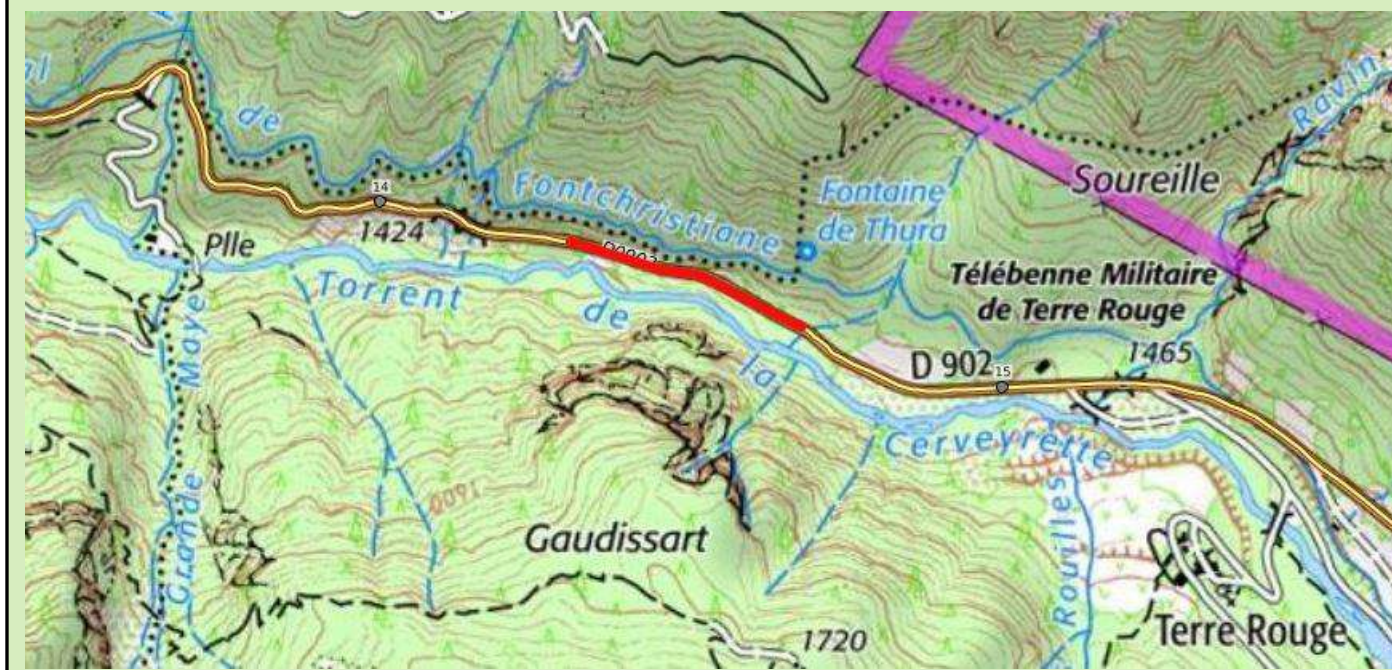
ACTUALITE - TRAVAUX

TRAVAUX DE PROTECTION DES EBOULEMENTS ROCHEUX - RD 902

Le Conseil Départemental fait réaliser des travaux de sécurisation au lieu dit « Fontaine de Thura » (plan ci-dessous), **du 6 septembre au 12 novembre 2021 inclus**, avec la mise en place d'une circulation alternée avec des coupures ponctuelles de 10mn maximum entre 8h30 et 12h puis de 13h30 à 16h30 hors week-end et jours fériés.

La fermeture de la route pendant une semaine maximum sera nécessaire, aux environs de la mi-octobre (semaine 42) avec des horaires provisoires de coupure entre 8h30-12h00 et 13h30-16h30.

L'information exacte sera donnée une semaine avant (site internet de la commune et/ou inforoute.hautes-alpes.fr).



MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DU HAMEAU DE TERRE ROUGE

Les travaux de réalisation de la station d'épuration des eaux usées du hameau de Terre Rouge ont été confiés par la CCB à l'entreprise ABRACHY. Les travaux ont débuté début septembre et les cuves sont en cours d'installation après d'importants terrassements. C'est la filière de traitement par filtre coco qui a été retenue pour une installation dimensionnée pour 70 Equivalents Habitants.

Au printemps 2022, seront posées ou remplacées dans les ruelles du hameau les canalisations de raccordement de toutes les habitations pour l'assainissement, l'eau potable et les eaux pluviales.



NETTOYAGE CERVEYRETTE

Les travaux de coupe de la végétation dans le lit de la Cerveyrette, au niveau du village, ont eu lieu fin juillet. C'est l'entreprise GANDELLI qui était en charge du nettoyage. Un avant/après impressionnant! On redécouvre avec plaisir les paliers de la Cerveyrette. Les travaux de remise en état des berges et seuils sont programmés pour le printemps 2022.



Réfection du toit de la chapelle Saint Claude
par l'entreprise Alp'toitures JFV de Cervières.



NEW DEAL MOBILE

La couverture par le réseau 4G sur le hameau de Terre Rouge progresse. La Déclaration Préalable de travaux concernant l'installation du pylône a été acceptée. Ils devraient être bouclés avant l'hiver.

La suite du programme incluant la desserte des Fonds de Cervières suit son cours. Des techniciens se sont rendus sur place cet été.

EXTENSION DU PARKING DES VIGNES

P Afin d'augmenter les espaces de stationnement et faciliter l'accès au domaine nordique, la mairie va augmenter la capacité de stationnement du parking des vignes. Le terrain communal dans la continuité du parking actuel, a été dégagé et va être nivelé. Il pourra être le point de départ d'une liaison entre Cervières et le Laus. Une navette sera mise en place de façon expérimentale sur la période des vacances scolaires de février de la zone B, avec le soutien de la CCB. Tous les détails seront communiqués ultérieurement.

SECURITE ROUTIERE AU CHEF LIEU

Suite à une demande d'assistance auprès de l'Ingénierie Territoriale Hautes Alpes (IT 05) concernant la sécurité routière au chef-lieu, une analyse des vitesses de la circulation automobile a été effectuée. L'analyse montre une vitesse pratiquée de l'ordre de 40 km/h. En complément des mesures déjà prises (limitation à 30 km/h et panneau stop), IT 05 propose de renforcer la signalisation 30 km/h, de réaliser une aire de stationnement au carrefour devant le bâtiment Rochebrune, de délimiter par marquage au sol, un espace de circulation piétons le long de la RD 89T et des passages protégés (projets ci-dessous).



PLU

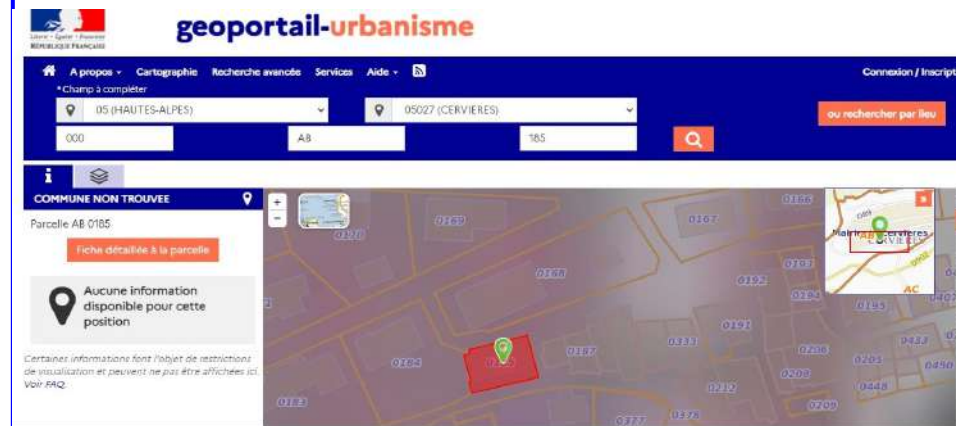
Le Plan local d'Urbanisme a été voté par le conseil municipal le 29 juillet 2021.

Le dossier du Plan local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de CERVIÈRES, aux heures habituelles d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture des Hautes-Alpes conformément à l'article L 153-22 du code de l'urbanisme.

Le dossier du PLU est aussi consultable:
sur le site de la commune www.cervieres.fr
et sur le Géoportail de l'Urbanisme www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

URBANISME : NOUVEAU!

Sur ce même site d'urbanisme, vous pourrez désormais avoir directement de nombreux renseignements concernant une parcelle: situation, zonage, règlement de la zone, règles architecturales, risques naturels... (hormis le nom du (des) propriétaire (s)). Vous aurez aussi le choix des vues, type IGN, aérienne...
Ce site, très intuitif, sera très prochainement accessible à tous: geoportail-urbanisme.gouv.fr



FACTURATION EAU POTABLE

La facturation 2020 tenant compte de la consommation 2019/2020 avec le relevé des index effectué courant de l'été 2020 a été transmise récemment. Les relevés d'index effectués cet été compteront pour la facturation 2021. Celle-ci sera transmise en fin d'année ou au plus tard début 2022.

Rappel: Tous les documents ainsi que le règlement relatifs à l'eau potable sont disponibles sur le site internet de la commune.

Nota: Concernant l'assainissement, c'est la **Société Publique Locale Eau Service Haute Durance** qui à compter de cet automne, procédera à la facturation (2 fois par an) en lieu et place de la SEERC.

BATIMENT LE ROCHEBRUNE

Suite à la décision du conseil municipal de mise en vente du bâtiment « Le Rochebrune », la vente aux enchères publiques a été confiée à un office notarial. Lors de la vente, le plus offrant a été la SAS CALINI PATRIMOINE pour un montant de 292 000 €. La mise de départ de l'enchère avait été fixée à 250 000 € pour une valeur vénale estimée par le service des Domaines de 248 400 €. Le projet de la SAS CALINI consiste à réaliser au rez-de-chaussée un local commercial en partie Est et des caves et locaux techniques sur la partie Ouest ; au premier étage, un local commercial de type restauration avec terrasse coté Est ; au deuxième et troisième étage, des appartements en résidence principales et secondaires. Pour les combles le projet reste à définir.

INFO TRAVAUX « Maison Communale »

Les travaux de désamiantage ont été en parti réalisés. Pour des raisons de logistique, la suite des travaux reprendra dès le printemps avec la tranche « démolition/gros œuvre » par l'entreprise « Olive Travaux ».

HORAIRE - DECHETERIE DE FONTCHRISTIANE

Du 1er octobre 2021 au 30 avril 2022
Du lundi au samedi : 9h30/12h - 13h30/17h
Fermée les dimanches et jours fériés

ETAT CIVIL

Bienvenu à
Lucas
Né le 15 août
Fils d'Amandine DESCAMPS
et Brice CHAMBRAUDES
(futurs habitants au chef lieu)



NOUVEAU ! C'est officiel, le Département des Hautes-Alpes fait parti des 48 départements où désormais, les véhicules (de 4 roues ou +), devront obligatoirement s'équiper soit de pneus neige soit de « dispositifs antidérapants amovibles » type chaînes ou chaussettes à neige (en cas d'absence de neige les équipements amovibles seront conservés dans le véhicule). Cette obligation s'appliquera chaque hiver **du 1er novembre au 31 mars**. Une nouvelle signalisation indiquera les entrées et sorties de zones (modèle ci-contre). Plus d'infos : securite-routiere.gouv.fr



MAIRIE DE CERVIÈRES
LE CHEF LIEU 05100 CERVIÈRES
04.92.20.42.42
cervieres@ccbrianconnais.fr
www.cervieres.fr



Dépôt Légal en Sous-préfecture n° 2009-01-2
Directeur de publication: Jean-Franck VIOUJAS
Réalisation : L. GUILLAUD / J-F VIOUJAS
Impression : Mairie de Cervières